

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 10

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'action réciproque non seulement de la collaboration de la futaie et du sous-bois, mais encore de la concurrence qui s'établit dans le sol entre les racines des espèces concurrentes et de l'activité des micro-organismes de tout ordre qui influent sur le chimisme du sol.

Paul Jaccard.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice de 1921/22.

(Présenté par le président à l'assemblée générale du 21 août 1922, à Altdorf.)

Messieurs,

Notre Société comptait, à la dernière assemblée générale d'Aarau, 350 membres. Nous avons le regret de constater que cet effectif a diminué dès lors, très probablement par suite de l'augmentation de 10 à 15 fr. de la cotisation annuelle, décidée en désespoir de cause à l'assemblée de Soleure. Nous avons perdu 20 sociétaires, dont 13 par démission et 7 ensuite de décès. En regard de cette diminution, nous n'avons à enregistrer qu'une augmentation de 6 sociétaires. Il y a donc diminution totale de 14 membres, si bien que notre effectif se réduit à 338. Il se décompose comme suit :

10	membres d'honneur,
321	„ ordinaires, en Suisse,
7	„ „ à l'étranger.

Fait surprenant et bien regrettable : notre invitation aux forestiers, fraîchement diplômés, à entrer dans notre giron n'a trouvé aucun écho. Espérons qu'une diminution de la cotisation annuelle sera possible sous peu et que, grâce à cette mesure, le nombre de nos membres augmentera à nouveau, particulièrement parmi les amis de la forêt.

Et maintenant, consacrons quelques instants à ceux de nos sociétaires qui nous ont été ravies par la mort.

Le 28 septembre 1921 est mort, à Berne, M. le Dr *Louis Forrer*, ancien conseiller fédéral, membre d'honneur de notre Société, un homme d'Etat dont les sympathies furent constamment acquises à la cause de la forêt.

Peu après est décédé un autre membre d'honneur, M. *Lucien Daubrée*, conseiller d'Etat et Directeur général des Eaux et forêts de France qui, pendant très longtemps, a présidé avec une rare distinction aux destinées de la sylviculture française.

Le 8 octobre 1921 est mort M. *Hermann Abegg*, le syndic de Küssnacht près de Zurich, un ami zélé de la forêt qui n'a cessé de lui témoigner son intérêt.

Le 26 novembre 1921 est décédé à Zurich, après une longue maladie, M. le professeur *R. Pulfer*. Le défunt, après avoir été durant deux ans assistant à la Station de recherches forestières de Zurich,

puis adjoint de la Direction cantonale des forêts à Berne, avait revêtu les fonctions d'inspecteur forestier d'arrondissement, à Laufon d'abord, puis à Thoune. En 1914, il était devenu conservateur des forêts du Jura bernois. En 1917, enfin, le Conseil fédéral l'avait nommé professeur à l'Ecole forestière de Zurich. C'est en pleine force — le défunt n'avait que 48 ans — que la mort est venue nous enlever ce sylviculteur dont la carrière académique s'annonçait pleine de promesses. Nous conserverons tous le meilleur souvenir de cet homme aimable, hautement cultivé, de ce forestier qui fut aussi un parfait chasseur.

Le 1^{er} avril 1922, nous avons perdu M. *Nicodème Kathriner*, inspecteur forestier cantonal d'Obwald, emporté en plein travail. Homme modeste et aimable, cet excellent sylviculteur laissera le meilleur souvenir, autant parmi ses confrères que dans la population du pays d'Obwald.

M. *Fischer von der Mühl*, à Bâle, est décédé en juin 1922. Il nous laisse le souvenir d'un fidèle sociétaire qui a témoigné son intérêt pour notre cause en conservant pieusement de vieux peuplements dans son domaine de Wildenstein et Arxhof.

Le 2 juillet 1922, enfin, est mort à l'âge de 32 ans, M. *Alfred Bachmann*, inspecteur forestier cantonal à Liestal. Gravement atteint dans sa santé depuis longtemps, le défunt n'en consacrait pas moins une belle énergie au traitement des forêts de son canton de Bâle-Campagne. Nous garderons de ce collègue, trop tôt rappelé, un souvenir ému.

Durant l'année écoulée, votre Comité a consacré trois journées à l'expédition des affaires courantes.

Voici, brièvement résumée, en quoi a consisté son activité.

Au point de vue financier, les recettes brutes de l'exercice se sont élevées à fr. 12.198,75 et les dépenses à fr. 13.214,30, laissant ainsi un solde passif de fr. 1015,55. Nous avons, le 17 juin 1921, adressé à la Confédération une demande tendant à obtenir le rembourss de fr. 2211, représentant le coût de l'impression de l'édition italienne de notre mémoire sur „L'augmentation de la production de la forêt suisse“. Contre toute attente, notre demande fut rejetée. L'ayant présentée à nouveau, nous avons eu le plaisir de constater que les Chambres fédérales, dans leur session d'hiver, l'ont enfin acceptée. Cette recette figurera dans les comptes de 1922/23. Grâce à ce versement, le déficit disparaîtra de nos comptes. Cependant notre situation financière n'en restera pas moins précaire; l'équilibre ne pourra être maintenu que grâce à la plus stricte économie. C'est la raison pour laquelle il ne saurait être question de diminuer la cotisation annuelle, quand bien même cette mesure serait très désirable. Au demeurant, notre caissier va vous fournir à ce sujet tous les renseignements voulus.

Il a été distrait du fonds pour voyages d'études (auparavant, fonds de Morsier) une somme de fr. 300 pour un voyage d'étude dans le centre et le sud de la France (M. Fankhauser, à Thoune). Il ne nous

est pas parvenu d'autres demandes pour l'utilisation des intérêts de ce fonds. Il s'élève aujourd'hui à fr. 10.508,25 qui sont placés sur valeurs cantonales et fédérales de bon rendement.

Notre publication *La Suisse forestière* a été très demandée durant l'exercice écoulé, spécialement par l'Inspection fédérale des forêts et par les écoles d'agriculture du canton de Berne. Il en a été vendu 745 exemplaires, dont 570 en langue allemande et 175 en langue française. Le produit de cette vente s'est élevé à fr. 4509,50. Notre stock ne comporte plus que 36 exemplaires en langue allemande et 102 exemplaires en français. Aussi bien aurons-nous à étudier la question de la publication d'une deuxième édition, complétée. Votre Comité vous soumettra aujourd'hui même la question de principe que vous aurez à résoudre, de telle sorte qu'il puisse, à la prochaine assemblée générale, vous soumettre des propositions précises.

La publication de nos journaux n'a pas cessé, depuis le commencement de la guerre, de nous donner beaucoup de soucis. A vrai dire, notre imprimeur, MM. Büchler & C^{ie}, nous a aimablement consenti une réduction des frais d'impression et promis de nouvelles. Par malheur, nous avons perdu 181 abonnés de la „Zeitschrift“ et 159 du „Journal“, soit donc une source importante de revenus. En regard de cette forte diminution du nombre des abonnés, nous ne pouvons mentionner que 21 abonnés nouveaux de la „Zeitschrift“ et 18 du „Journal“. L'an dernier, le nombre des abonnés était de 1226 pour la „Zeitschrift“ et de 883 pour le „Journal“; il n'est plus aujourd'hui que de 1066 et de 742: cela équivaut à un déchet total de 301 abonnements.

Quand nous avons, l'an dernier, instauré notre campagne de propagande, nous avons supposé qu'il fallait compter avec un certain déchet, mais nous l'avions admis beaucoup plus faible. C'est pourquoi nous invitons instamment tous nos collègues à continuer énergiquement leur œuvre de propagande, et tout particulièrement à engager communes et corporations à s'abonner à nos journaux. Nous nous plaisons à espérer qu'il sera possible sous peu de diminuer le montant de l'abonnement, quand bien même il est permis de prétendre, si l'on considère leur riche contenu, que ce dernier est plus modique que celui des journaux étrangers.

Nous recevons très souvent, de l'étranger, des demandes tendant à obtenir l'échange de nos deux journaux ou leur envoi à titre gratuit. Ceux-ci semblent éveiller de plus en plus, au-dehors, un vif intérêt. L'état de nos finances ne permet malheureusement pas de faire droit à toutes ces sollicitations. D'autre part l'abonnement à notre organe est devenu chose impossible dans les pays au change déprécié.

M. l'inspecteur forestier *von Greyerz* s'est vu dans l'obligation de nous donner sa démission comme rédacteur de la *Zeitschrift* pour le commencement de mai 1922, cela à cause d'un surcroît de travail qui risquait d'affecter sa santé. M. von Greyerz qui avait assumé cette rédaction dans un moment difficile, s'en est acquitté avec distinction

pendant 3¹/₂ ans, ce pourquoi nous lui exprimons notre cordiale reconnaissance. Nous avons essayé, mais sans succès, de le faire revenir de sa décision: force fut de nous incliner devant les excellentes raisons invoquées en faveur de son départ. Le choix de son successeur fut très laborieux. A notre grande satisfaction, le nouveau professeur de l'Ecole forestière, M. le Dr *Knuchel*, s'est fort aimablement déclaré prêt à assumer cette lourde tâche dès le mois de septembre. Nous pouvons nous estimer heureux d'avoir pu gagner pour la „Zeitschrift“ un sylviculteur aussi distingué.

Nous avons, en outre, la satisfaction de vous annoncer qu'à côté de la subvention de fr. 6000 de la Confédération, la Société vaudoise des forestiers a bien voulu augmenter de 50 à 200 fr. son subside annuel pour la publication du *Journal*. En outre, le gouvernement du Valais a aimablement décidé de nous verser pour le même but un subside annuel de fr. 300. Nous n'avons pas manqué de remercier très cordialement les généreux donateurs. Puissent ces exemples trouver bientôt des imitateurs dans d'autres cantons!

Le 20 octobre 1921, le Département fédéral de l'économie publique nous a informés, en réponse à notre requête du 15 avril 1921, que le Conseil fédéral avait décidé de verser une somme de fr. 20.000 — à prendre sur le solde de la liquidation de la SSS — en faveur de la création d'une sécherie fédérale de graines. Cette somme, à laquelle notre Société n'aura rien à voir, peut être considérée comme modeste si on la compare à celles dont d'autres associations ont bénéficié. Ce n'en est pas moins un succès de notre démarche et nous nous plaisons à reconnaître cette marque de bonne volonté de notre haute autorité exécutive.

Répondant à notre requête du 3 janvier 1918, l'Inspection fédérale des forêts nous a informés, le 16 septembre 1921, que les ordonnances du Conseil fédéral des 23 février et 20 avril 1917 devaient obtenir force de loi au moyen d'une révision partielle de la loi fédérale sur les forêts. Notre Société a voté à ce sujet des propositions, lors de l'assemblée générale de Langenthal. Nous basant sur celles-ci, nous avons adressé aux agents forestiers une circulaire, du 8 novembre 1921, pour les inviter à faire de la propagande dans le sens désiré par le message du Conseil fédéral du 21 septembre 1921.

En exécution d'une décision de l'Assemblée générale d'Aarau, nous avons, le 24 décembre 1921, d'accord avec l'Association d'économie forestière, adressé une requête au Conseil fédéral touchant la revision de la loi sur les conduites électriques à haute tension. Cette demande a été publiée dans notre *Journal*. Le Conseil fédéral y a répondu le 30 décembre 1921. Il nous informe qu'il s'agit d'une revision non pas de la loi citée, mais des prescriptions techniques dont elle est à la base. Il recommandera cependant à qui de droit l'acceptation de nos vœux et nous tiendra au courant des décisions à intervenir. (A suivre.)

Sujet mis au concours pour 1922/23.

A l'assemblée générale de la Société forestière suisse du 23 août, à Altdorf, il fut décidé de mettre au concours la question suivante :

L'éclaircie par le haut et son importance économique.

Ceux des membres de notre Société qui se proposent de prendre part à la solution de cette question sont priés d'adresser leur travail au président du Comité permanent le 31 mai 1923, au plus tard. Le travail doit être écrit à la machine et pourvu d'une dédicace. Indiquer l'adresse de l'auteur dans une enveloppe cachetée portant comme suscription la dédicace choisie.

Les travaux qui nous parviendront seront soumis à l'appréciation d'un jury nommé par le Comité permanent. Ce jury fixera le montant des récompenses à attribuer, en se conformant aux limites qu'établira le Comité permanent.

Zurich, le 25 août 1922.

Le Comité permanent.

COMMUNICATIONS.

Un saule géant.

A la montagne, les saules prennent rarement la forme arborescente et restent volontiers de petite taille. Il y a toutefois des exceptions. C'est le cas pour le saule marceau (*S. caprea*) qui existe à proximité immédiate du chalet de la Genollière, district de Nyon, à 1300 m d'altitude environ. On le voit de tout loin, situé qu'il est sur une légère éminence à la lisière de la forêt.

L'arbre, car c'en est un, ne saurait passer inaperçu. La tige fortement inclinée mesure 2,10 m de circonférence à 1 m au-dessus du sol, soit 66 cm de diamètre et 7 à 8 m de hauteur. Elle se résout en un certain nombre de fortes branches régulièrement disposées donnant naissance à une couronne hémisphérique ou presque.

Tout le branchage est moussu et le tronc sonne creux. On peut en conclure que l'individu est déjà passablement décrépît, bien que le feuillage soit richement fourni et d'un beau vert.

Tel qu'il se présente, ce saule arborescent est vraiment digne d'admiration et d'un pittoresque achevé. Si le jour vient que la Société vaudoise des forestiers publie une 2^e édition de ses *Beaux arbres*, il y aura certainement lieu de l'y faire figurer, s'il est encore debout.

Sam. Aubert.

Le némate de l'épicéa au Parc national.

Le némate de l'épicéa, cet hyménoptère dont la larve décime, depuis tantôt dix ans, quantité de plantations et perchis d'épicéa est un insecte des régions basses. Il semble cependant capable de s'élever assez haut dans